

Numéro de compte

Versement de l'avoir de prévoyance en cas de départ définitif de la Suisse

Données personnelles du preneur de prévoyance

Nom

Prénom

Rue, numéro

Code postal

Lieu

Date de naissance

État civil

Nationalité

Téléphone

Numéro AVS

Informations supplémentaires

Futur pays de domiciliation

Date de départ de la Suisse

Remarque : Le versement des avoirs de prévoyance en cas de départ définitif de la Suisse n'est possible qu'après la date de départ.

Exécution

Le versement est effectué à la prochaine échéance possible.

Remarque : Votre demande sera traitée dans un délai maximum de 25 jours ouvrables à compter de sa réception. Le solde du compte détenu par un preneur de prévoyance correspond à la valeur déterminée par la fondation après réception d'une résiliation de compte valable, et des documents qui lui sont nécessaires.

Documents à fournir

- Copie d'une pièce d'identité officielle avec signature du preneur de prévoyance
- Copie d'une pièce d'identité officielle avec signature du conjoints / du partenaire enregistré
- Pour les célibataires: Confirmation de l'état civil actuel (certificat d'état civil de moins de 3 mois)
- Attestation de départ émanant du Contrôle des habitants en Suisse avec indication de la destination et confirmation d'imposition hors frontières suisses ou autorisation d'établissement et confirmation d'un contrat de travail fournie par le nouvel employeur à l'étranger
- Attestation de domicile à l'étranger (date de délivrance de moins de 3 mois) ou document similaire

Instructions de paiement

Nom de la banque

Swift / BIC

IBAN / numéro de compte

Titulaire (Nom, Prénom)

Remarque : Veuillez observer que le preneur de prévoyance doit obligatoirement être le titulaire du compte. Le versement se fait en francs suisses.

Signature et confirmation

Par sa signature, le preneur de prévoyance atteste

- de la véracité et de l'intégralité de la présente demande ainsi que des documents fournis.
- qu'il n'a plus de contrat de travail suisse valide et n'habite plus en Suisse.
- qu'il est conscient que des impôts à la source seront déduits de la valeur des avoirs.

Lieu, date

Signature du preneur de prévoyance

Par sa signature, le conjoint / le partenaire enregistré donne son consentement au versement.

Lieu, date

Signature du conjoint / partenaire enregistré

Légalisation de la signature

Légalisation officielle de la signature du conjoint / partenaire enregistré.

Lieu, date

Signature du notaire / fonctionnaire (cachet)

Envoi par la poste

Veuillez renvoyer le formulaire entièrement rempli avec tous les documents à fournir à :
Zugerberg Fondation de prévoyance 3a, Lüssiweg 47, CH-6302 Zug